

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29.09.2017

1. Accueil

La présidente Laurence Dériaz souhaite la bienvenue aux membres présents ce soir et les remercie de s'être déplacés pour cette assemblée générale extraordinaire. Le sujet de ce soir porte sur la vente de notre cabane des Diablerets.

La présidente remercie la Municipalité d'Ollon pour la mise à disposition gratuite de la salle du conseil communal.

La présence de Sandrine Zweili, gardienne de la cabane des Diablerets et non-membre de la section, ne présente aucune opposition des membres présents et par conséquent, est acceptée.

La présidente procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Liste des présences

44 membres sont présents ce soir et ont rempli la liste de présence.

Deux scrutateurs sont nommés ; il s'agit de Isabelle Loup et Alain Dériaz.

Laurence Dériaz énumère la liste des membres excusés et profite de lire plusieurs messages reçus de membres n'ayant pas pu être présents ce soir : David Menoud, Bernard Hähni, Marianne Schmid et Jean-Marc Péneveyre. Tous sont favorables à la vente.

Elle poursuit en rappelant le point 12 du P.V. de la dernière assemblée générale du 18 mars, qui donnait mandat au comité d'étudier la possibilité de mettre en vente un ou plusieurs bâtiments. Jean Daniel Roulet a ainsi complété les dossiers des trois bâtiments concernés par cette décision. Il a pris des contacts avec des acheteurs potentiels et c'est pour cette raison que les membres ont été convoqués ce jour, afin de pouvoir finaliser la vente de la cabane des Diablerets.

Laurence Dériaz rappelle que la convocation à notre assemblée générale extraordinaire a été adressée dans les délais prévus (selon l'article 7.6 de nos statuts), par mail aux membres disposant d'une adresse ou par courrier postal aux autres.

Les votations se font à main levée, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par le cinquième des membres présents (article 7.8). L'AG prend ses décisions à la majorité simple des voix exprimées (article 7.9).

Le comité n'a pas prévu de procuration pour les membres absents.

3. Vente de la cabane des Diablerets

Jean-Daniel Roulet, responsable des cabanes rappelle, non sans un brin d'émotion quelques moments qui certainement évoqueront de bons souvenirs à plusieurs membres présents : l'achat de la cabane en 1955, puis les différents travaux qui s'y sont déroulés, jusqu'à la dernière rénovation, en 2008.

Jean-Daniel remercie chaleureusement tous ceux qui ont œuvré pour maintenir cette cabane telle qu'elle est aujourd'hui.

Contexte actuel

Notre responsable des cabanes s'interroge sur le rôle de la CADIA dans son environnement actuel. La proximité des installations du domaine skiable de Glacier 3000 fait qu'elle est devenue avec le temps davantage un restaurant d'altitude, sans pour autant en avoir le confort, ni la capacité. Elle est beaucoup moins utilisée par des montagnards. De plus, la fréquentation est en baisse continuelle, proche des 400 nuitées en 2017 (457 en 2016), donc bien loin des projections prévues de 1400 nuitées lors de l'élaboration du budget 2009, après les travaux de 2008. Sur le plan financier, les revenus ne couvrent pas les charges. Les pertes s'accumulent et sont proches de CHF 140'000.- pour ces dix dernières années, ceci malgré l'engagement volontaire de notre gardienne actuelle Sandrine, qui se dépense sans compter depuis son arrivée, pour essayer de survivre et des bénévoles qui fournissent des prestations difficilement quantifiables, mais tellement importantes.

Pourquoi la Cadia

Jean-Daniel Roulet signale que notre section possède trop de bâtiments. Comme il devient de plus en plus difficile de trouver des bénévoles, nous devons concentrer les forces sur le moins d'objets possibles et Tracuit, comme navire amiral demeure notre priorité. Nous ne pouvons pas supporter des pertes continues.

Recherche d'un acheteur

Jusqu'à ce jour, aucune section du CAS n'a montré de l'intérêt pour le rachat de la cabane. Seule la section des Diablerets a demandé des informations, le 14 septembre dernier. Jean-Daniel Roulet a personnellement eu divers contacts avec des skis clubs et des associations proches de la nature. Mais là également, aucun n'a montré de l'intérêt dans l'immédiat.

Par contre, notre voisin de la cabane, la société Glacier 3000 S.A. a accepté de reprendre les discussions commencées en 2009. Le 16 septembre, nous sommes tombés d'accord sur un prix de vente.

Nous sommes en discussion concernant la date de la transaction. Glacier 3000 désire obtenir la cabane le plus rapidement possible, afin de procéder à des aménagements au moyen des machines utilisées actuellement pour la création de la nouvelle piste. Mais, nous sommes tenus par le règlement des cabanes du CAS qui nous oblige d'avoir l'accord des délégués, dont la prochaine assemblée aura lieu le 9 juin 2018. Nous avons donc un problème de timing que Jean-Daniel Roulet doit résoudre rapidement

Proposition

Le responsable des cabanes propose la vente de la cabane au prix de CHF 350'000 Ce qui permettrait de rembourser la totalité des engagements de la section envers la Banque Raiffeisen, le SECO et le CC du CAS.

Jean-Daniel Roulet remercie l'assemblée de son attention et de sa confiance. Il invite les membres à s'exprimer et à poser des questions, avant de passer à la votation.

Les questions et interventions

Sandrine Zweili, gardienne de la cabane lit à l'assemblée le texte qu'elle a préparé. Gardienne depuis 6 ans, elle a doublé le chiffre d'affaires des précédents gardiens. Elle évoque la nouvelle piste et les retombées qui lui seraient liées. Elle parle également de la transformation de la cabane en cas de vente à Glacier 3000; il n'y aurait plus de possibilité de nuitées, par exemple. Par ailleurs, alors qu'elle a un enfant en bas âge, elle perdrait son emploi. Enfin, la gardienne trouve regrettable d'envisager la vente, alors qu'elle a davantage de groupes de jeunes accompagnés de guides qui séjournent à la cabane.

Jean-Daniel Roulet précise que le contrat de Sandrine a été modifié au 1^{er} janvier 2018, stipulant au point 3.3 Délai de résiliation : le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, pendant la saison en cours pour la fin de la saison suivante.

Laurence Dériaz insiste sur le fait que la nouvelle piste de Glacier 3000 amènera certainement une augmentation de la clientèle à midi. L'exploitation de la cabane en tant que restaurant de montagne nécessiterait des modifications du traitement des eaux usées, ainsi que des travaux dans la cuisine. La section ne peut pas se permettre de nouveaux investissements.

Yves Erismann a découvert la section grâce à Sandrine Zweili et à la cabane des Diablerets, à travers l'émission « Passe-moi les jumelles ». Il a été touché et impressionné par le parcours de Sandrine. Il relève son travail et son engagement remarquable.

Jean-Claude Galé signale que CHF 14'000 francs par année ne sont peut-être pas si difficiles à trouver; mais il n'a sur le moment pas d'autres propositions de financement.

Jean-François Barroud répond qu'il y a suffisamment d'anciens présidents présents dans la salle pour confirmer que cette cabane a toujours posé des problèmes financiers importants.

Jean-Charles Bonvin souhaite reprendre l'aspect financier plus en détail, pour que l'assemblée prenne conscience de la situation dans laquelle se trouve la section. Il relève que celle-ci est extrêmement délicate, puisque la section a des dettes importantes, trop importantes pour ses épaules. Il s'interroge sur le parc immobilier de Chaussy et s'inquiète de la cascade de situations financières préoccupantes qui lui sont liées. Il rappelle aussi que le but d'une section du CAS est d'organiser des sorties en montagne et que c'est pour cette raison que lui et sa famille ont adhéré à Chaussy. Il demande à la responsable des finances de clarifier les chiffres.

Carole Dutschler, responsable des finances répond qu'elle s'est aperçue dès son arrivée au comité des difficultés de liquidités de notre section. Auparavant, Tracuit permettait de couvrir les frais des autres bâtiments. Actuellement ce n'est plus le cas. La section ne dispose plus de réserves. Toutes nos cabanes sont surendettées, à part Chalin. Ce qui provoque une multitude de difficultés financières qui arrivent en cascade. Notre responsable des finances est en souci chaque fin de mois, en espérant disposer de suffisamment de liquidités pour payer les factures en cours.

Robert Herren rappelle qu'une cabane plus performante appelle davantage d'investissements financiers. Il demande si une expertise par rapport au prix de vente de la cabane a été effectuée (p.ex. U. Delang du CC). Jean-Daniel Roulet répond qu'il est difficile d'estimer un prix de vente pour les cabanes. Tant Ulrich Delang que la Raiffeisen n'ont pas été capables de le faire. Gastrosuisse a évoqué une fois et demie le chiffre d'affaires de la cabane. Glacier 3000 avait d'abord offert CHF 200'000. Puis, suite aux négociations, ils ont proposé CHF 350'000.

Charles-Pascal Ghiringhelli demande de quel genre de difficultés financières il s'agit. Carole répond que c'est un problème de cash flow. M. Ghiringhelli craint que la vente de la cabane ne résolve les difficultés que pour un certain temps. Carole répond par la négative, d'autant plus que l'idée de vendre Roseyres est toujours d'actualité.

Hélène Lavaux parle des chiffres différents; elle constate que ce ne sont pas CHF 14'000 de perte annuelle systématique, car en 2016, il s'agissait de CHF 8'000. Selon elle, c'est Tracuit qu'il faudrait vendre, car cette cabane demande des ressources humaines et technologiques beaucoup trop importantes. Par ailleurs, suite aux événements qu'elle a proposés les années précédentes à la cabane, elle a été contactée par différentes associations qui souhaitent organiser des sorties à la CADIA. Elle trouve que la publicité porte enfin ses fruits. Elle demande donc de donner une chance supplémentaire à la cabane, au moins durant les six prochains mois, afin d'analyser entre autres, les retombées de la nouvelle piste.

Christian Ruffieux, responsable des courses, intervient pour dire son ras-le-bol de ne pouvoir disposer d'un budget correct pour l'organisation des sorties du club. Il utilise ses propres cordes, il doit parfois rajouter de sa poche les CHF 50.- qui manquent à la suite d'un cours technique. Il souhaite vivement pouvoir travailler dans d'autres conditions.

Bernard Gössi se dit consterné car il avait demandé lors de la dernière AG de mars que d'autres possibilités soient étudiées et ça n'a pas été le cas. Selon lui, la vente de la CADIA est un emplâtre sur une jambe de bois. Il trouve regrettable qu'il n'y ait pas d'autres solutions envisagées. On ne peut pas justifier les erreurs du présent par les erreurs du passé, dit-il. Il parle également de dictature de la part du comité.

Hélène Lavaux demande une étude dans son ensemble. Elle pense que nous faisons une grosse erreur en vendant la CADIA. Nous perdons ainsi nos cabanes de proximité.

Après toutes ces interventions, la présidente, Laurence Dériaz, propose à l'assemblée de passer au vote. Comme personne ne demande un scrutin secret, celui-ci aura donc lieu à mains levées.

Vote

34 membres acceptent la vente de la cabane, 5 s'y opposent et 5 autres s'abstiennent.

La cabane des Diablerets sera donc vendue.

La présidente clôt l'assemblée à 21h.15 et invite les membres au verre de l'amitié.

Laurence Dériaz Présidente Francine Bohren Prise du P.V.